

COMMUNE D'ARCHIGNAC

24590

05.53.28.86.17

05.53.29.08.90

mairie.archignac@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 novembre 2018 à 20h30

Présents : Alain MATHIEU, Alain LAPORTE, Annie PAINOT, Karine BON. Guy DORLEANS. Joël PARKITNY, Thérèse ROUSSET, Josiane FRAYSSE

Excusé (es): Henri PORTE

Procuration : //

Secrétaire de séance : Guy DORLEANS

ORDRE DU JOUR

Approbation des CR du 9 juillet et du 28 septembre 2018 à l'unanimité.

1 – Travaux rénovation logements communaux : Lancement appel d'offres pour maitrise d'oeuvre :

Le maire expose le lancement des appels d'offres pour une mission complète de maitrise d'œuvre dans le cadre de rénovation énergétique des deux logements communaux au-dessus la salle polyvalente pour lequel la réponse était attendue pour le 14 novembre 2018 à 12h. Il fait part que 5 maitres d'œuvre ont été sollicités et qu'il a été nécessaire de repousser le délai de réponse au 28 novembre 2018 suite à la grève des facteurs qui a impactée fortement la distribution des courriers.

2 – Création commission de contrôle pour la révision des listes électorales – désignation d'un délégué du conseil municipal titulaire et suppléant :

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU l'article L19 du nouveau Code Electoral pour les communes de moins 1000 habitants ;

Le maire propose de désigner un membre du conseil municipal dans l'ordre du tableau pour siéger au sein d'une nouvelle commission de contrôle qui comprendra aussi un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Cette commission sera effective dès le 1^{er} janvier 2019 et au plus tard le 10 janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DESIGNÉ à l'unanimité :

- Mme ROUSSET Marie Thérèse en tant que titulaire, qui accepte.
- Mr PARKITNY Joël en tant que suppléant, qui accepte.

Adopté à l'unanimité.

3 - Convention d'accompagnement à l'évaluation des risques professionnels pour le personnel communal avec le CDG24 :

Le maire propose de réaliser l'évaluation des risques professionnels pour tous les postes de la collectivité (administratif, culturel et technique) avec l'aide du Service Prévention du Centre de Gestion de la Dordogne afin d'établir le document unique et donne lecture de la convention d'accompagnement.

Il précise que cette prestation d'accompagnement est incluse dans la cotisation au Pôle Santé Sécurité au Travail.

Le maire est autorisé de signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Adopté à l'unanimité.

4 – Demande participation Collège de Montignac pour achat audi-vérificateur :

Le maire fait part d'une demande de soutien financier pour le renouvellement d'un matériel vétuste (audiomètre) qui permet au dépistage de l'acuité auditive réalisé auprès des élèves des écoles primaires (dont St Genès) et du Collège Yvon Delbos de Montignac.

Il précise que le prix de cet appareil est de 1210.00 € TTC suivant le devis fourni.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD pour une participation financière à hauteur de **50.00 €** compte tenu du nombre d'élèves domiciliés sur la commune, qui fréquente les écoles du secteur infirmier de Montignac.

Adopté à l'unanimité

5 – Demande participation encart publicitaire calendrier Association St Roch – bibliothèque médiathèque communale :

Le maire fait part de la demande de l'association St Roch de St Genès d'une participation à un encart publicitaire pour la bibliothèque médiathèque sur leur calendrier annuel 2019 pour la somme de 40 €. Il est reconduit cet encart pour la somme de 40€.

Adopté à l'unanimité

6 – Devis peinture parapet du pont de Larnaudie :

Le maire fait part d'un devis pour la réfection des peintures du parapet en fer du pont de Larnaudie pour la somme de 627 € H.T de l'Entreprise ARTS « les ans » 24590 ARCHIGNAC.

Etant donné que ce pont est sur la limite de St Genès et sur une voie intercommunale, il est proposé de voir si une participation de ces 2 collectivités était envisageable.

La séance a été levée à 22h30.

